
**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN
VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2016-298-01 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-298
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, le conseil de la Municipalité de Saint-Claude a adopté le *Règlement numéro 2016-298-01 modifiant le Règlement numéro 2014-298 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

L'objet de ce règlement est d'énoncer de nouvelles mesures au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le *Règlement numéro 2016-298-01 modifiant le Règlement numéro 2014-298 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à St-Claude, ce 08 septembre 2016.

France Lavertu
Directrice générale et secrétaire-trésorière